

Au moment où nous étions rendus à vous souhaiter un bel été, nous devons malheureusement adapter notre infolettre syndicale.

Si vous suivez les actualités, vous aurez constaté que nous retombons directement dans une ère d'austérité, comme un sentiment de déjà-vu, et je dirais même pire ! Nous n'avons jamais assisté à autant de coupures en éducation. Comment cela va-t-il se traduire ? Le temps nous le dira, mais une chose est certaine : les postes affichés aux séances d'affectation du service direct aux élèves pourraient en être affectés. En ce sens, comme à chaque année, nous vous conseillons fortement de revérifier les listes à jour juste avant les séances d'affectation et de prévoir plusieurs options.

Le gouvernement exige une coupure réelle de 1 milliard de dollars en éducation ! Dans un contexte où les besoins des jeunes et moins jeunes sont grandissants, il est évident qu'une surcharge de travail encore plus inhumaine sonne à nos portes. Et dire que le ministre Drainville clame haut et fort que le service aux élèves ne sera pas touché...

Évidemment, les instances syndicales s'activent et font des représentations aux niveaux respectifs. Si vous désirez participer à la dénonciation, il ne faut pas négliger notre accès en tant que citoyen(ne) aux élus politiques et aux comités de parents qui pourraient aussi dénoncer cette situation.

**Pour consulter la liste des députés, cliquez sur ce lien :**

**<https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html#listeDeputes>**

Ne minimisez pas l'impact qu'une quantité considérable de courriels personnalisés peut avoir, notamment aux partis de l'opposition qui prendront la balle au bond pendant que la CAQ se cache derrière ses œillères. Il est légitime de nommer nos inquiétudes aux élus décideurs et il est possible de le faire tout en respectant le devoir de loyauté envers notre employeur.

Plusieurs rencontres sont encore à prévoir, autant avec l'employeur que du côté syndical. Nous vous tiendrons informés des détails. Entre temps, comme à l'habitude, il est recommandé de bien lire les courriels de l'employeur.

Marie-Claude Tremblay

**[Pour lire le texte de la FPSS-CSQ, cliquez ici.](#)**



## **À savoir, très important ! sur l'assurance-emploi 2025**

### **Mesures temporaires**

#### **Suppression du délai de carence**

**Pour toutes les demandes de prestations débutant entre le 30 mars et le 11 octobre 2025, le délai de carence d'une semaine applicable est suspendu. Cela permet de recevoir des prestations d'assurance-emploi dès la première semaine de chômage.**

**Lorsque vous remplissez le formulaire en ligne, seulement les questions avec une étoile sont obligatoires.**

De plus, à la question nom du syndicat, vous devez inscrire : Syndicat du Soutien en éducation de la Pointe-de-l'île. Aucun numéro de local à cette question n'est obligatoire.

Pour les éducatrices en milieu scolaire, il n'y a pas ce corps d'emploi précis ; vous pouvez en sélectionner un qui est similaire.

Cependant, **il ne faut PAS choisir aide à la classe.** Le corps d'emploi est pour les aides à la classe en Ontario. Si vous le sélectionnez, vous serez considéré comme un enseignant et vous n'aurez pas droit aux prestations d'assurance-emploi.

Geneviève Chicoine

Tous les documents sont sur notre site internet ; [cliquez ici.](#)



### **Séances d'affectation des services directs aux élèves 2025-2026**

**\*\*N'oubliez pas de consulter régulièrement le PORTAIL EMPLOYÉ pour toute mise à jour concernant les séances d'affectation 2025-2026.\*\***

**RAPPEL! Vous avez accueilli un(e) ou des stagiaires ?**

**Compensation – Accueil stagiaire en lien avec l'annexe 25 de la convention collective S3 (2023-2028) Personnel de soutien administratif, technique et paratechnique Cette mesure vise à offrir une compensation aux salariés qui ont accueilli un ou des stagiaire(s) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 30 juin 2025.**

**Important ! Les documents sont sur le portail employé et le formulaire doit être acheminé aux Services des ressources humaines au plus tard le 30 juin 2025.**

**Rappel ! Frais de scolarité année 2024-2025**

Nous vous rappelons que vous pouvez faire une demande de remboursement des frais de scolarité pour les sessions été 2024, automne 2024 et hiver 2025 avant le 30 juin 2025.

Tous les documents sont disponibles sur le **PORTAIL EMPLOYÉ**.

Vous partez en voyage durant la période estivale ?

N'oubliez pas que vous êtes tenus de vous informer et de respecter l'horaire de travail ainsi que la date d'entrée en fonction du poste que vous aurez choisi aux séances d'affectation.

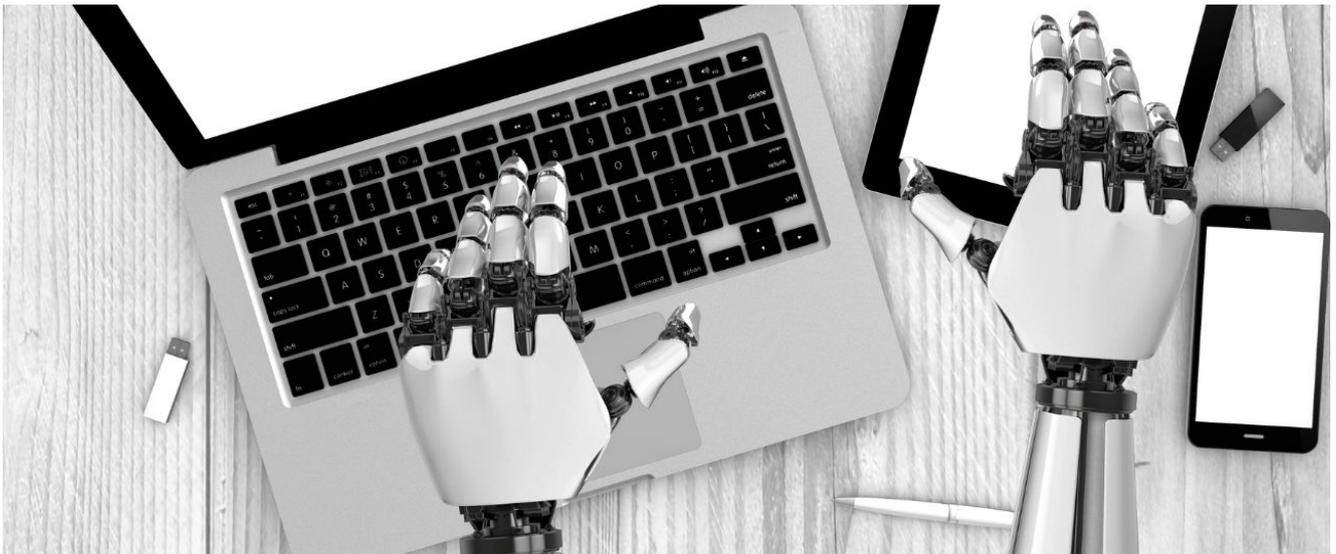
Si cet horaire n'est pas respecté, la direction pourra prendre des mesures administratives qui pourraient aller jusqu'à un congédiement.



Veillez prendre note de l'horaire d'été 2025 du SSEPI-CSQ :

Du **7 juillet au 15 août**, quelqu'un sera disponible pour répondre à vos appels selon l'horaire d'été qui vous a été partagé dernièrement. Cependant, seuls les dossiers jugés **urgents** seront rappelés pendant cette période. Tous les autres appels seront traités à partir du **18 août**.

Pour voir le document sur l'horaire d'été expliquant le tout, [cliquez ici](#).



## L'intelligence artificielle

Un des sujets qui nous a été présenté au dernier conseil général.

Votre participation est sollicitée pour ce projet de recherche.

Ce projet de recherche vise à cartographier la présence de l'intelligence artificielle(IA) et de la gestion algorithmique (GA) dans les milieux de travail et à sonder les travailleurs syndiqués sur les impacts de l'IA.

Pour participer au questionnaire, cliquez ici.

Des actualités qui vous concernent à porter de main !

# L'application MaCSQ

Téléchargez MaCSQ dès aujourd'hui



DISPONIBLE SUR Google Play

Téléchargez dans l'App Store

Nous vous invitons à continuer à télécharger l'application MaCSQ pour recevoir toutes nos actualités **SSEPI-CSQ** en temps réel.

**Lien de téléchargement pour iOS :** <https://apps.apple.com/ca/app/macsq/>

**Lien de téléchargement pour Android :** <https://play.google.com/store/apps/details>

Le BoulZeye vous propose une offre promotionnelle pour tous les membres du SSEPI-CSQ, soit 25 % de rabais applicable lors d'une réservation en ligne pour les activités de quilles et de laser tag jusqu'au début de septembre 2025.

Utilisez le CODE PROMO : SSEPI25

## Comment être bien informé(e) en tout temps ?

### Cliquez sur les liens !

- [Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez.](#)
- [Site Internet](#)
- [Page Facebook](#)(et non-groupe Facebook)
- [Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.](#)
- [Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ](#)

Courriel envoyé à : [antoine.morin@example.org](mailto:antoine.morin@example.org)

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île  
750 16e avenue |  
Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada |  
514-642-5899 | [d88.ssepi@lacsq.org](mailto:d88.ssepi@lacsq.org)

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



**Centrale des syndicats  
du Québec**